

Le Crie s'engage à	La/le participant.e s'engage à
<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser la formation ;</li><li>• Coordination de la formation : Simon et Pierre ;</li><li>• Secrétariat et comptabilité : Caro ;</li><li>• Formateurs : Equipe du CRIE et ponctuellement intervenants extérieurs ;</li><li>• Assurer les participant.e.s (Voir page 2 « Assurances » ;</li><li>• Fournir une attestation de participation active en fin de formation ;</li><li>• Offrir l'accès à la bibliothèque du CRIE pour consultation des ouvrages en dehors des horaires de la formation ; sur rendez-vous et en dehors des jours de fermeture ;</li><li>• Prêter les malles pédagogiques ;</li><li>• Assurer un suivi des participant.e.s en cours de formation en fonction de leurs besoins ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Se comporter de façon respectueuse des autres participant.e.s, des formatrices/teurs, ainsi que du dispositif mis en place ;</li><li>• Respecter les horaires et prévenir les coordinatrices/teurs de formation en cas de retard ou d'empêchement ;</li><li>• Se munir d'un équipement adapté aux activités d'extérieur, par tous les temps ;</li><li>• Payer 100 euros au plus tard pour le 1/02/2019 (dont 100 euros d'acompte pour le 15/12/2018)</li><li>• Payer <b>550 €</b> supplémentaire en cas de non-participation au stage d'été</li><li>• Payer les frais de logement supplémentaires éventuels (maximum 10 euros/WE)</li><li>• Participer à minimum 6 WE entiers ;</li><li>• Participer au 1<sup>er</sup> et au 5<sup>ème</sup> WE qui sont obligatoires ;</li><li>• Participer aux WE ou journée dans leur intégralité ;</li><li>• Préparer et animer un stage de 5 jours en été 2019</li><li>• Réaliser un stage (facultatif) d'observation de 2 jours (écoles du dehors)</li></ul>

## Convention et conditions générales

### Objectif de la formation

Former des animatrices et animateurs qui

- maîtrisent des outils et techniques d'animation en pleine nature et par tous les temps.
- Capable de mettre en oeuvre des pratiques pédagogiques actives, coopératives et réflexives ainsi que des attitudes basées sur la bienveillance, l'écoute et la flexibilité.

### Méthodes de formation

- Une approche « **bottines et opinel** » - Immersion et ateliers pratiques dans la nature + découverte et participation aux projets du CRIE : « Tous Dehors ! », stages nature pour enfants et adultes.
- Une approche **pédagogique** - Cerveau global, gestion douce de groupe, intelligence collective, coopération, écologie humaine, pédagogie de projet, intelligences multiples
- Une approche **réflexive et sensible** - Mise en perspective du lien Homme-Nature et pratiques de reliance
- Une approche **naturaliste** : Eco-socio-systèmes, faune et flore

### Conditions générales

- Age minimum requis : 18 ans
- La/le participant.e. doit être apte à la participation aux activités de plein air : idéalement savoir marcher avec sac à dos ou trolley de 10 kg
- Le CRIE ne remboursera pas la/le participant.e en cas d'abandon.
- Le CRIE se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard le 25 janvier 2019 s'il n'y a pas assez d'inscrit.e.s (min 12 - max 16).

### Assurance

Les élèves sont couverts par l'assurance en responsabilité civile de Natagora. Celle-ci couvre les dommages corporels et matériels occasionnés pendant les formations, pour autant que la responsabilité de Natagora soit engagée.

Ne sont pas couverts :

- les déplacements,
- les dégâts occasionnés par d'autres élèves ou par des tiers aux véhicules des élèves,
- les dommages occasionnés par les élèves à leur propre matériel ou au matériel d'autres élèves,
- les dégâts occasionnés par les élèves aux salles de classe ou au matériel mis à disposition.

En cas d'accident, une déclaration doit impérativement être envoyée endéans les deux jours ouvrables au gestionnaire des assurances de Natagora à l'adresse [stephane.stevens@natagora.be](mailto:stephane.stevens@natagora.be).

**Nom, Prénom et signature du stagiaire précédé de la mention lu et approuvé.**